



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

L'an 2016 et le 14 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières, sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents : M. BALLARIN Adriano, Maire, Mmes : BIGARD Véronique, JACQUET Denise, MAILHOS Cécile, TABARY Agnès, MM : BERTHEMY Éric, BEZARD Christian, CHEMIN Olivier, GRIMONPREZ François, LE SAUX Didier, METZGER Raymond, REVISE Thomas

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DEVAUD PINON Carine à Mme TABARY Agnès, DORSEUIL Valérie à M. BERTHEMY Éric, M. PETITJEAN Pascal à M. CHEMIN Olivier

Absent(s) : Mme LIVAREK Laetitia, M. CHAUVELON Éric

A été nommé(e) secrétaire : Mme JACQUET Denise

1) Validation du procès-verbal de la séance du 17 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2016 est validé

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

M. Raymond Metzger, Maire-adjoint aux Finances présente de façon détaillée l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2015. Il soumet au vote des Conseillers le Compte de gestion du receveur, qui sont conformes, et dont la balance générale est la suivante :

	Prévisions budgétaires	réalisés
SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 750 715.32	1 469 387.09
RECETTES	1 750 715.32	1 741 893.81
Résultat de l'exercice		272 506.72
Excédent 2014 reporté		50 000
Résultat de clôture 2015		322 506.72
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 935 163.41	562 972.42
RECETTES	1 935 163.41	1 459 524.08
Résultat de l'exercice		896 551.66
Excédent 2014 reporté		- 190 468.12
Résultat de clôture 2015		706 083.54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'UNANIMITE**

DE DECLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

M. Raymond Metzger, Maire-adjoint aux Finances présente de façon détaillée l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2015. Il soumet au vote des Conseillers le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2015, qui est conforme, et dont la balance générale est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires	réalisés
DEPENSES	1 750 715.32	1 469 387.09
RECETTES	1 750 715.32	1 741 893.81
Résultat de l'exercice		272 506.72
Excédent 2014 reporté		50 000
Résultat de clôture 2015		322 506.72
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 935 163.41	562 972.42
RECETTES	1 935 163.41	1 459 524.08
Résultat de l'exercice		896 551.66
Excédent 2014 reporté		- 190 468.12
Résultat de clôture 2015		706 083.54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITE

D'APPROUVER le Compte Administratif 2015 de la Commune.

4) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DE LA COMMUNE

Considérant :

L'excédent de clôture de Fonctionnement : 322 506.72 €

Le déficit de clôture en Investissement : 0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

D 'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour 70 000 € au compte R002 et pour 252 506.72 € au compte R1068 de la section Investissement du BP 2016 de la Commune

D'AFFECTER le résultat d'Investissement pour 706 083.54 € au compte D001 du BP 2016 de la Commune.

5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

M. Raymond Metzger, Maire-adjoint aux Finances présente de façon détaillée l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2015. Il soumet au vote des Conseillers le Compte de gestion du receveur, qui sont conformes, et dont la balance générale est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires	réalisés
-------------------------------	------------------------	----------

DEPENSES	128 945.00	71 668.36
RECETTES	128 945.00	166 574.90
Résultat de l'exercice		94 906.54
Excédent 2014 reporté		30 000
Résultat de clôture 2015		124 906.54
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	165 937.13	104 267.39
RECETTES	165 937.13	119 329.22
Résultat de l'exercice		15 061.83
Excédent 2014 reporté		- 17 535.30
Résultat de clôture 2015		- 2 473.47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITE

DE DECLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

M. Raymond Metzger, Maire-adjoint aux Finances présente de façon détaillée l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2015. Il soumet au vote des Conseillers le Compte Administratif de l'Assainissement pour l'exercice 2015, qui est conforme, et dont la balance générale est la suivante :

SECTION	Prévisions budgétaires	réalisés
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	128 945.00	71 668.36
RECETTES	128 945.00	166 574.90
Résultat de l'exercice		94 906.54
Excédent 2014 reporté		30 000
Résultat de clôture 2015		124 906.54
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	165 937.13	104 267.39
RECETTES	165 937.13	119 329.22
Résultat de l'exercice		15 061.83
Excédent 2014 reporté		- 17 535.30
Résultat de clôture 2015		- 2473.47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'UNANIMITE

D'APPROUVER le Compte Administratif 2015 de l'Assainissement.

7) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant :

L'excédent de clôture de Fonctionnement : 124 906.54 €

Le déficit de clôture en Investissement : 0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

D'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour 30 000 € au compte R002 et pour 94 906.54 € au compte R1068 de la section Investissement du BP 2016 de l'Assainissement

D'AFFECTER le résultat d'Investissement pour 2 473.47 € au compte D001 du BP 2016 de l'Assainissement.

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à 2343-2,

Suite à l'exposé de Monsieur Raymond Metzger, Maire-Adjoint aux Finances, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement dont la balance générale s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	119 945.00 €
RECETTES	119 945.00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	202 351.54 €
RECETTES	202 351.54 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

D'ADOPTER le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement

9) TARIFS D'INSERTION DES ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil que pour aider au financement du Bulletin Municipal, il a été décidé d'y insérer des annonces publicitaires dont les recettes couvriront les frais de fabrication du journal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

DE FIXER, à compter du 1^{er} avril 2016, les tarifs d'insertion d'annonces publicitaires selon la grille suivante :

Tarifs publication pour publicité dans le bulletin municipal

Format de l'annonce	Tarif unitaire € TTC par parution		
	Intra-Muros Crespières (si demande récurrente)	Membres CCGM	Membres extérieurs CCGM
1/4 page "bandeau"	25 €	50 €	100 €
1/2 page	50 €	100 €	200 €
Environ 7x10cm "carte de visite"	15 €	30 €	60 €

DIT que la recette sera inscrite au BP 2016, compte 70688.

10) D.E.T.R. 2016 - REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant le remplacement des portes et fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. exercice 2016 – circulaire préfectorale n° 000023 du 3 février 2016 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITE

D'ADOPTER l'avant-projet de remplacement des portes et fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire, pour un montant de 30 883 € HT, soit 32 581.57 € TTC,

DE PRESENTER un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2016,

DE S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

D'INSCRIRE la dépense au BP 2016, article 21318 section d'investissement,

D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

11) RESERVE PARLEMENTAIRE 2016 - REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant le remplacement des portes et fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l' à l'UNANIMITE

D'ADOPTER l'avant-projet de remplacement des portes et fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire, pour un montant de 30 883 € HT, soit 32 581.57 € TTC,

DE SOLLICITER une subvention au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux,

DE S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

D'INSCRIRE la dépense au BP 2016, article 21318 section d'investissement,

D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Adriano BALLARIN